Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20261117-D44_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 14
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 15
Abstention : 0

Date de la convocation : 13.11.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 17 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 17 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : Ronan LE MENN, Guénaëlle BLEUZEN, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Sophie SALIOU, Julien CARPENTIER, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Jean-Luc PETILLON, Denis LE GUILLOU, Pauline HENAFF
Excusés : Christophe PENNANEACH a donné pouvoir à Ronan LE PALUD
Absente :

Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

D_44_2026

Désignation des commissaires représentant la commune de Quéménéven au sein de la CLECT

Prévue au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) connaît au moment des transferts de compétence et d'équipement, l'évaluation des charges transférées des communes à la communauté d'agglomération et inversement. Le montant des charges transférées est ensuite imputé sur les attributions de compensation des communes.

Chacune des communes doit avoir au moins un représentant, qui doit être un élu du conseil municipal. Au-delà, la composition est libre. Le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a fixé le nombre de représentants comme suit :

- 3 sont désignés par le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 3 par le conseil municipal de la ville de Quimper ;
- 1 par le conseil municipal de chacune des autres communes membres.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné le maire fait appel aux candidatures et les nominations prennent effet immédiatement.

Ainsi, sont désignés en tant que représentants de la commune de Quéménéven au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire	Suppléant
Sandra NUNEZ	Ronan LE PALUD

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner les représentants ci-dessus.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

